

**COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGPC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N° 01/1-01
au Conseil Municipal**

OBJET

**CHANGEMENT DE DENOMINATION
DU STADE DE L'EST EN STADE JEAN IVOULA**

Dans les jours qui ont suivi le décès de notre regretté Collègue Jean IVOULA, en accord avec plusieurs membres du Conseil Municipal, j'ai proposé à sa famille, qui en a accepté le principe, de donner son nom au Stade de l'Est.

Cette démarche m'a paru tout à fait normale eu égard à l'émotion qu'a suscitée la nouvelle de son décès, dans le droit fil de l'hommage unanime qu'il a reçu de l'ensemble des partenaires avec qui il a travaillé, en particulier ceux du monde culturel, sportif et de l'insertion sociale, s'ajoutant à ceux du secteur du Chaudron.

Lui-même acteur sportif, militant culturel et de l'insertion, Jean IVOULA a su, dès sa première élection, donner la pleine mesure de ses capacités grâce à un niveau d'engagement personnel exceptionnel.

Infatigable dans son action, imaginatif dans la recherche de solutions aux problèmes, pragmatique dans la mise en œuvre des moyens, pugnace dans la défense de l'intérêt des citoyens, il a fortement marqué l'action municipale par sa détermination et sa sagesse.

Le Stade de l'Est étant un des plus beaux outils municipaux en matière culturelle et sportive, implanté sur ce quartier où l'action de Jean IVOULA a pu particulièrement se mesurer, c'est donc tout naturellement que je vous propose aujourd'hui de donner à cette structure le nom de «Stade Jean IVOULA».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

**DELIBERATION N° 01/1-01
du Conseil Municipal
en séance du lundi 12 février 2001**

OBJET

**CHANGEMENT DE DENOMINATION
DU STADE DE L'EST EN STADE JEAN IVOULA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/1-01 du Maire, présenté par Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le changement de dénomination du Stade de l'Est en «Stade Jean IVOULA».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**